Envoyé en préfecture le 06/04/2026
Reçu en préfecture le 06/04/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260406-26_CM02AVR040-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE de Val d'Oust

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE VAL D'OUST
Séance du Conseil du 2 Avril 2026

Convocation : 27 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi deux avril à dix-neuf heures, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.

Présents (23) : Madame Audrey BAUCHÉ, Madame Evelyne BLANCHON, Monsieur Arnaud CHÉDALEUX, Monsieur Pierre DANIEL, Madame Samantha DELECOLLE, Madame Lydia DENOUAL, Monsieur Jean-Paul DUBOIS, Monsieur Jean-Marc FOULON, Monsieur Janick GABILLET, Madame Guylaine HARDY, Monsieur Yves HUTTER, Madame Martine JARRY, Madame Annie LANGELIER, Madame Marlène LE JOSSEC, Monsieur Jean-Marie LEBON, Monsieur Philippe MAHÉ, Monsieur Olivier MILLET, Monsieur Philippe MORIZOT, Madame Marie-Pierre NOËL, Monsieur William PELLERIN, Madame Florence PRUNET, Madame Stéphanie QUATREVILLE, Monsieur Jean-Louis VERONIQUE.

Absents représentés (3) : Mme Carine AUGUSTE ayant donné pouvoir à M. Olivier MILLET ; Mme Véronique SABOURDY ayant donné pouvoir à Mme Audrey BAUCHE. Mme Patricia PEIGNe aytant donné son pouvoir à Mme Lydia DENOUAL

Secrétaire : M. Janick GABILLET.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

DEL_2026_04_040_INSTALLATION DU CONSEIL : Désignation des délégués dans les différents syndicats, associations et organismes.

Madame Le maire expose : suite au renouvèlement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de Val d'Oust au sein des syndicats dont elle est membre.

Conformément à l'article L.5211-7 (pour les syndicats de communes) ou L.5711-1 (pour les syndicats mixtes) du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein des syndicats et associations.

Conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue.

Cependant, Madame le Maire fait part à l'Assemblée que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales permet, par décision prise à l'unanimité du Conseil municipal, de désigner des membres du Conseil municipal, pour remplir des fonctions ou siéger dans les organismes extérieurs ou les commissions municipales sans avoir nécessairement recours au vote à bulletin secret.

Mme le Maire rappelle que dans les communes de plus de 1 000 habitants, il est nécessaire de respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il est donc proposé au Conseil de délibérer afin de :

- **DECIDER** de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux nominations ou représentations ;
- **PRECISER** que cette décision ne s'applique pas aux désignations pour lesquelles une disposition législative ou règlementaire exige le vote à bulletin secret,

Envoyé en préfecture le 06/04/2026
Reçu en préfecture le 06/04/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260406-26_CM02AVR040-DE

- **ACCEPTER** les candidatures et désigner ses représentants dans les associations, organismes extérieurs syndicats intercommunaux comme suit :

Les candidatures proposées sont les suivantes :

Membres élus à la Mission locale du Pays de Ploërmel :
(La mission locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et en recherche d'une insertion professionnelle) - 3 délégués référents dont le Maire
Samantha DELECOLLE
Stéphanie QUATREVILLLE

Correspondant défense (Le rôle du correspondant défense est d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense
Candidat :
Jean-Marie LEBON

Membres élus AMISEP (association pour l'insertion sociale et professionnelle
Candidates :
Annie LANGELIER
Lydia DENOUAL

Membre élu ALESE (association de soins de nursing et actes infirmiers)
Candidates :
Martine JARRY
Annie LANGELIER

Membre élu à l'ARIC (organisme de formation pour les élus)
Candidat :
Jean-Marc FOULON

Membre élu FDGDON (*association chargée de la surveillance, de la prévention et de la lutte contre divers organismes nuisibles du monde animal et végétal sur le département*).
Candidate
Audrey BAUCHE

Membre élu BRUDED
Candidate : Carine AUGUSTE

Membre élu au CNAS
Candidate :
Lydia DENOUAL

Membre élu à MORBIHAN ENERGIES (syndicat d'électrification du Morbihan)
Candidat :
Jean-Paul DUBOIS

Membre élu à EAU DU MORBIHAN
Candidat :
Jean-Paul DUBOIS

Membre élu à ENEDIS
Candidat :
Jean-Paul DUBOIS

Envoyé en préfecture le 06/04/2026
Reçu en préfecture le 06/04/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260406-26_CM02AVR040-DE

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 23	Pour : 26	Majorité absolue : 14
Votants : 26	Contre : 0	Suffrages exprimés : 26
	Abstentions : 0	

Au regard de ces éléments, le Conseil, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux nominations ou représentations ;
- **ACCEPTE** les candidatures et **DESIGNE** ses représentants dans les associations, organismes extérieurs syndicats intercommunaux comme listés ci-avant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Val d'Oust, le 2 avril 2026.

Madame le Maire,
Florence PRUNET

Mairie de Val d'Oust ★ 56 (Morbihan) ★

Le Secrétaire de séance,
Janick GABILLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (1, rue Nationale, Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes par voie postale (3 contours Motte, CS 44416 – 35044 RENNES Cedex) ou par voie électronique (application télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication